



Le 25 juillet 2018

Mesdames, Messieurs,

Je vous écris aujourd'hui au nom des détaillants de Winnipeg et de Thunder Bay de l'entreprise Wilderness Supply, qui se spécialise dans les articles de camping et les sports de pagaie.

L'imposition de droits de douane sur l'aluminium et l'acier de la part des États-Unis est absolument inacceptable. J'en suis fermement convaincu, et j'estime que ce comportement est indigne d'un partenaire et d'un allié.

Notre secteur d'activité figure parmi les victimes collatérales de cette bataille, et les sports de pagaie sont particulièrement éprouvés. Le droit de douane n° 8903.99.90.90 vise à la fois les canots, les kayaks et les autres bateaux de plaisance non motorisés que nous vendons à nos clients.

Selon moi, les « autres bateaux de plaisance ou bateaux sportifs » ne devraient pas être visés par les mêmes droits de douane que les hors-bords. Primo, les moyens de transport que nous préconisons sont non motorisés, ils ne polluent pas et ils favorisent la santé et l'activité physique, que l'on soit en milieu urbain ou dans une contrée sauvage. Secundo, le prix moyen d'un hors-bord est beaucoup plus élevé que celui d'un canot ou d'un kayak. Tertio, ces deux catégories de produits s'adressent à deux catégories de clients très différentes.

Nous avons reçu un grand nombre de commandes avant l'entrée en vigueur des droits de douane. Le 29 juin, j'ai personnellement fait 22 heures de route pour aller chercher un lot de canots avant la date butoir du 1^{er} juillet. Normalement, cette commande aurait dû être livrée le 4 juillet, mais notre entreprise aurait alors dû assumer des frais supplémentaires de l'ordre de 1 500 \$ canadiens.

Même si cela peut sembler peu élevé, n'oublions pas qu'il s'agit seulement d'une petite commande. Comme nous nous étions déjà entendus avec le client, nous ne pouvions pas lui annoncer qu'il devrait déboursier 10 % de plus pour ses articles. Nous avons pu économiser dans ce cas-ci, mais ces mêmes frais de 10 % apparaissent déjà sur nos factures de courtage et de transport. Un autre client doit prendre possession de sa commande bientôt, et dans son cas, nous n'aurons d'autre choix que d'assumer les 1 500 \$ qui nous seront facturés lorsque les articles en question franchiront la frontière.

Les commerces de détail ont la vie dure depuis quelques années : hausse rapide du salaire minimum en Ontario, baisse du dollar canadien par rapport au dollar américain, augmentation des taxes foncières et du loyer et frais d'expédition extrêmement élevés. Si

on ajoute des droits de douane à une bonne partie de notre stock, la pression devient intenable.

Quelles ont été les conséquences de ces droits de douane de 10 %?

Nous avons évidemment commencé, quand c'était possible, par annuler les commandes passées auprès de nos partenaires américains. Nous nous tournons plutôt vers les marques européennes. Hélas, personne au Canada ne fabrique de bons kayaks rotomoulés, et ce ne sont pas ces droits de douane qui risquent de favoriser le retour de ce secteur d'activité sous nos cieux.

Nous avons haussé nos prix, même s'ils ont déjà augmenté beaucoup depuis quelques années à cause de la faiblesse du dollar. Il s'agit d'un nouveau coup dur pour les clients, qui hésitent désormais avant d'acheter, au cas où la situation se tasserait.

Nous avons réduit nos effectifs au minimum. Nous voulons bien essayer de mieux payer les employés du secteur de détail, mais nos coûts ne cessent d'augmenter, ce qui nous empêche d'investir dans ce qui compte le plus, les employés.

Ce n'est pas simple de dire adieu à nos partenaires américains. C'est comme si je vous disais : « Nous sommes voisins depuis très longtemps, nous nous sommes toujours entendus à merveille et nous avons toujours aimé venir souper de temps à autre, mais vous pouvez maintenant nous oublier, parce que votre père a fait une erreur stupide ». Il ne faut pas oublier non plus que, sur le plan des coûts et de la logistique, l'expédition de canots et de kayaks est loin d'être simple; ce n'est donc pas toujours facile de trouver d'autres fournisseurs étrangers, ou même canadiens, quand on y pense, puisque les frais d'expédition risquent de grimper en flèche.

J'approuve la position du gouvernement et les représailles qu'il a annoncées, car en agissant de la sorte, il se range du côté de nos autres partenaires.

En terminant, je réclame respectueusement que le droit de douane n° 8903.99.90.90 soit retiré de la liste ou alors que les canots et les kayaks n'y soient plus assujettis en les retirant de la catégorie « autre ».

Cordiales salutations,
Le président-directeur général



Rick Shone